

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 18 Décembre 2017

L'An deux mil dix-sept

Le Dix Huit Décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire

Étaient présents : Alain BESNIER, Laurent CAURET, Jocelyne PICHON, Eugène BESNARD, Stéphanie GUYON, Roger CHANTELOUP, Brigitte GAINARD, Catherine LUSSEAU-PORCHER, Caroline ÉVRARD, Samuel BONNEAU, Pascale SOUDEE, Richard MAREAU, Laurent BOBOUL,

Absents excusés : François MADEC, Eric VERITE, Julie VIOT, Stéphanie TURPIN, Cyril COUTARD, Daniel ALAIN,

Mme Jocelyne PICHON a été nommée secrétaire de séance

Stéphanie TURPIN a donné pouvoir de vote à Caroline EVRARD.

Convocation : 13/12/17

Date affichage : 13/12/17

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 5 décembre dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

**REGULARISATION
LEGS
PAILLARD DUCLERE
2017_122**

Par délibération du 20 mars 2017, la Commune de Montbizot a vendu la maison sise 9 rue Albert lucas au prix de 180 000 €. Au moment de la vente, la Commune s'est aperçue qu'elle ne figurait pas dans l'inventaire/actif depuis 1905. Ce bien a été légué à la Commune de Montbizot par M. Constant PAILLARD DUCLERE suivant testament-ordonnance du 21 juin 1905 auprès de Me MOUCHET, notaire à Paris. La Commune a accepté ce legs par délibération du 22 octobre 1904, 20 août 1905 et 18 février 1906. Afin d'effectuer les écritures comptables de cet immeuble, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire ce bien à l'inventaire/actif de la Commune pour la valeur de la cession c'est-à-dire 180 000 € au c/21318 « autres biens publics » avec le n° d'inventaire 341 et autorise M. le Maire à passer les opérations de cession de ce bien suivant le tableau joint :

ECRITURES DE SORTIE D'ACTIF DU BIEN :

OPERATION	DEP.	DE	FONCT.	REC.	DE	FONCT.	OPERATION
MANDAT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	
	042	675	180 000.00	77	775	180 000.00	TITRE
		TOTAL	180 000.00		TOTAL	180 000.00	

OPERATION	DEP.	DE	FONCT.	REC.	DE	FONCT.	OPERATION
				CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	TITRE
				040	21318	180 000.00	
					TOTAL	180 000.00	

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2018**

2017_123

Il a été remis à chaque élu la note de présentation du débat d'orientation budgétaire pour 2018, suite à la commission de finances du 09/10/2017. Les débats sont résumés selon le tableau réalisé par M. CAURET.

M. Le Maire présente le budget primitif 2018 qui s'équilibre :

En recettes et dépenses de fonctionnement à : 1 104 362.00 €

En recettes et dépenses d'investissement à : 974 906.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres des membres présents le budget primitif 2018.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce vote.

SUBVENTION 2017

2017_124

1

M. CAURET Laurent, adjoint en charge des finances et des associations donne lecture des demandes de subventions sollicitées auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres :

- de verser une subvention exceptionnelle de 150.00 € à « l'Association Musicale Laïque de Montbizot » pour la réparation d'un instrument de musique abîmé lors du défilé du 14 juillet 2017,
- 50 € à l'Association l'Eclaircie de Neuville,
- 500 € à l'Association du Patrimoine de Montbizot pour un dimanche au bord de l'eau.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

SUBVENTION 2018

2017_125

2

M. CAURET présente le tableau fixant le montant accordé aux associations pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

	BUDGET
ASSOCIATIONS	PRIMITIF 2018
Association des Amis de la Cantine Scolaire	17 000.00
Association l' Eclaircie (Autisme)	50.00
TOTAL	17 050.00

La subvention pour l'Assoc. Patrimoine est en attente des activités réalisées. Refus pour l'Assoc. ADAPEI 72, Chambre des Métiers et de l'artisanat de la Sarthe, Comité Ligue contre le cancer Sarthe et le Projet « Infirmières au Pérou ».

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**AUTORISATION
DE
MANDATEMENT**

M. le Maire précise que cet objet est annulé, puisque le budget 2018 de la commune a été voté ce jour. Les crédits d'investissement peuvent donc être engagés dès le début de l'année 2018.

**DECISION
MODIFICATIVE**

M. Le Maire précise que cet objet est annulé, puisque le budget 2018 de la commune a été voté ce jour. Les crédits d'investissement peuvent donc être engagés dès le début de l'année 2018.

DIVERS

- La commune a reçu le chiffre INSEE de recensement de la population pour l'exercice 2018, soit 1 850 habitants au 01/01/2018.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la convention pour les tarifs de la restauration scolaire (Association Les Amis de la Cantine)

- Prestataire : Sté CONVIVIO—SAR (BEAUFAY)

- tarif du repas : 2.15 €

- Invitation de la DDT pour visiter deux écoquartiers le 25 janvier 2018 à Changé dans la Mayenne : Mme PICHON, Messieurs BESNARD et CHANTELOUP y participeront.

- M. BESNARD informe le conseil municipal que les plantations de massifs autour du lavoir du « Pont Napoléon » seront effectuées par l'Association Patrimoine. Les quelques pavés en stock à la Commune pourront être utilisés.

Fin de séance : 22 h 10

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC

/

Eric VERITE

Brigitte GAIGNARD

Roger CHANTELOUP

/

Julie VIOT

Catherine LUSSEAU-PORCHER

Pascale SOUDEE

/

Caroline EVRARD

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN

/

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL

Cyril COUTARD

/

Daniel ALAIN

/